

QU'EST CE QUE L'OPAH?

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est lancée sur toutes les communes membres de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. Ce dispositif mené par la Communauté d'agglomération en partenariat avec la Ville du Puy-en-Velay, l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et Action Logement permet aux propriétaires occupants et bailleurs de profiter d'aides pour faire réaliser des travaux de rénovation de leur logement. Le dispositif est lancé pour une période de 5 ans, de 2019 à juin 2024.

DES AIDES, POUR QUI?

LES CONDITIONS

OPRIETAIRE OCCUPANT Sous conditions de ressources

Avoir un logement de + de 15 ans

Occuper le logement pendant 3 ans à titre de résidence principale à compter de la fin des travaux

PROPRIETAIRE BAILLEUR Pas de condition de ressources

Avoir un logement de + de 15 ans

Louer le logement pendant 6 ans à titre de résidence principale

Louer à des ménages sous conditions de ressources

Conventionnement des loyers

ET POUR QUELS TRAVAUX ?

L'amélioration de la performance énergétique Chauffage, isolation, ...

L'adaptation du logement à la perte de mobilité Accessibilité, sanitaires adaptés...

La réhabilitation du logement Travaux lourds de réhabilitation d'un logement dégradé à très dégradé (mise aux normes électricité, ventilation...)

COMMENT PROCÉDER?

Rendez-vous avec le conseiller

Visite du logement, de l'immeuble par l'équipe de l'OPAH Accompagnement du propriétaire dans le montage du dossier, le bilan et le plan de financement

TÉMOIGNAGE

Monsieur est propriétaire de son logement, il est handicapé et a sollicité une aide pour adapter la salle de bain (remplacer la baignoire par un bac à douche extra plat pour faciliter l'accès).

Montant des travaux : 8818 € HT tous corps d'état; il a pu bénéficier d'une subvention de 3000 € de l'Anah et de 420 € de l'Agglomération soit 40% d'aides.



Accord des financeurs pour débuter les travaux et autorisation de l'urbanisme



Validation de fin de travaux

Versement des subventions Renseignez-vous auprès des animateurs. Conseils et accompagnements gratuits et sans engagement.

Propriétaires bailleurs :



5, avenue de la Dentelle 43000 Le Puy-en-Velay contactopah@splvelay.fr 04 71 02 52 52

sur rendez-vous ou lors des permanences dans une commune proche de chez vous

Propriétaires occupants :



77, faubourg Saint-Jean 43000 Le Puy-en-Velay contact.hauteloire@soliha.fr 04 71 09 14 07

sur rendez-vous ou lors des permanences dans une commune proche de chez vous

BESOIN D'UNE INFORMATION SUR LE LOGEMENT OU L'HABITAT?



La Maison Départementale de l'Habitat... un guichet global sur le logement où vous trouverez informations et conseils auprès des conseillers France Renov' et des juristes de l'ADIL 42-43.

Maison Départementale

Quartier La Bouteyre - Immeuble Dynabat 2 43770 Chadrac maison-habitat@hauteloire.fr 04 43 07 11 30





















